

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 2 - Exercice 2022

Vu la délibération n° 2022-28 du 10 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits dans la section de fonctionnement et d'investissement ;

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n° 2 au budget 2022 dont le document budgétaire est joint à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

Notice explicative N° 88

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 2 - Exercice 2022

Les modifications à apporter au budget sont de plusieurs ordres:

- 1) S'agissant la section de fonctionnement, les dépenses connaissent les évolutions suivantes :
 - S'agissant des charges de personnel, une deuxième modification des prévisions budgétaires est nécessaires au regard des évolutions réalisées et anticipées de l'environnement économique et juridique: au-delà de l'augmentation de 3.5% du point d'indice au début de l'été, l'inflation a entraîné au 1^{er} août une quatrième augmentation du SMIC en moins d'un an, de 2,01%. Le besoin supplémentaire attendu à ce stade pour 2022 est de 635K€;
 - La participation attendue au titre du Fonds de péréquation intercommunal est revue à la baisse au vu des annonces de la préfecture (chapitre 014 : -22K€), ce qui permet de financer partiellement la hausse possible du montant des opérations comptables d'amortissement (chapitre 042 : +30K€), d'éventuels amortissements de régularisation pouvant être attendus dans le cadre des travaux de fiabilisation du patrimoine menés de concert avec la DGFIP.
- 2) Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de diminuer le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » de 643K€ ; en conséquence, le chapitre 021 « Virement depuis la section d'investissement », en recettes d'investissement, diminue d'autant. Selon un mécanisme similaire, le chapitre 040, toujours en recette d'investissement, est symétriquement abondé à hauteur des sommes supplémentaires portées au chapitre 042 de fonctionnement (+30K€).
- 3) S'agissant des autres recettes de la section d'investissement, le chapitre 13 relatif aux subventions d'investissement reçues est abondé de 600K€. La Ville a encaissé depuis le début de l'année 2022 un nombre conséquent de subventions relatives à des projets d'investissements terminés au cours des exercices précédents, dont 252K€ au titre de de la création du terrain de football synthétique, 444K€ au titre des investissements dans les écoles dont 417K€ pour l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Gadeau de Kerville et d'extension de la crèche Les Oursons malicieux, 78K€ au titre de la mise en place de disjoncteurs d'eau, 101K€ pour le financement de la relocalisation de la crèche Les Souris dansent, ainsi que 202K€ au titre des travaux de la place de l'Hôtel de Ville.
- 4) En dépense d'investissement, l'adhésion à la SPL Rouen Aménagement nécessite l'inscription d'une dépense au chapitre 26 « Participations, Créances rattachées à des participations » à hauteur de 75K€ ; le rachat d'actions au sein du Foyer du Toit familial se traduit par une dépense nouvelle de 1K€, inscrite au chapitre 27 « autres immobilisations financières ». Le budget des subventions d'équipement à verser est réduit de 88K€ : en effet, le versement prévu dans le cadre de la convention foncière relative au débouché Raspail ne pourra avoir lieu avant le 31/12/2022.

Résumé des mouvements par chapitre

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Montants	Observations
Total chapitre 012 – Charges de personnel	+ 635 420 €	Besoin supplémentaire attendu pour 2022 à ce stade
Total chapitre 014 – Atténuations de produits	- 22 000 €	Contribution au FPIC revue à la baisse
<i>Total chapitre 042 – Opérations d'ordre : transfert de section à section</i>	+30 000 €	<i>Révision à la hausse de la dotation aux amortissements</i>
<i>Total chapitre 023 Virement à la section d'investissement</i>	- 643 420 €	
TOTAL DES DEPENSES	+0 €	
RECETTES	Montants	Observations
TOTAL DES RECETTES	+ 0 €	

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Montants	Observations
Total chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	- 88 909 €	Révision du montant des opérations pouvant être engagés juridiquement d'ici le 31 décembre
Total chapitre 26 – Participations	+75 000 €	Adhésion SPL Rouen Aménagement
Total chapitre 27 – Autres immobilisations financières	+ 1 000 €	Rachat d'actions du Foyer du Toit Familial
TOTAL DES DEPENSES	- 12 909 €	
RECETTES	Montants	Observations
Total chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	600 511 €	Révision à la hausse des prévisions au regard des réalisations
<i>Total chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	- 643 420 €	
<i>Total chapitre 040 – Opérations d'ordres : transfert entre sections</i>	+ 30 000 €	<i>Révision à la hausse dotations aux amortissements</i>
TOTAL DES RECETTES	- 12 909 €	